

## APPEL AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS ET NON ENSEIGNANTS DES LYCEES DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Comme vous le savez, le Réseau Education Sans Frontières (RESF) soutient depuis de nombreuses années les jeunes scolarisés (et leurs familles) lorsqu'ils doivent faire des démarches de régularisation de leur situation administrative auprès des préfetures.

**Arrivés en France quand ils étaient mineurs**, tout seuls ou pour rejoindre un membre de leur famille, ces élèves seraient comme les autres s'ils ne devaient pas, à leur majorité, obtenir un titre de séjour pour poursuivre sereinement et légalement leur parcours scolaire ou de formation. En effet, la loi est faite de telle manière que, le jour de leurs 18 ans, ces jeunes, bien que menant la même vie que leurs camarades de lycée, basculent dans l'illégalité, deviennent « sans papiers », sans qu'ils aient fait quoi que ce soit de répréhensible, et se trouvent confrontés au « parcours du combattant » que représente l'obtention d'un titre de séjour.

Si, ces dernières années, les préfetures des départements de l'académie de Versailles traitaient avec une relative « bienveillance » les dossiers de la plupart des jeunes assidus et sérieux dans leur scolarité, notre réseau constate et déplore que, depuis la rentrée 2017, **de plus en plus de décisions défavorables sont prises avec de nombreux refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire français**, alors même que la législation n'a pas été modifiée.

Ces décisions ont des **conséquences humaines dramatiques** puisqu'elles font peser une menace d'expulsion sur ces élèves, qu'elles remettent en cause leur droit fondamental de vivre en famille, qu'elles visent à interrompre brutalement des parcours scolaires souvent méritoires et qu'elles remettent en cause leur insertion dans la société française (plus d'accès aux soins, à la formation en alternance ou plus tard à l'emploi, au logement...).

Les plus vulnérables sont évidemment ceux qui, au terme d'un long et dangereux « voyage » qui les a amenés à traverser « l'enfer libyen » puis la Méditerranée, sont arrivés en France comme **mineurs isolés**, fuyant la guerre et/ou la misère. Les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui ont l'obligation légale de les prendre en charge, rechignent souvent à la faire ou alors le font à minima, les abandonnant dans des **hôtels pas toujours salubres**, où ils sont livrés à eux-mêmes, sans éducateur et sans être scolarisés.

Pour ceux d'entre eux qui ont la chance de voir leur droit à une scolarité respecté, il arrive que, pour faire des « économies », la prise en charge de l'ASE s'interrompte en milieu d'année scolaire ou le jour-même de leurs 18 ans. De fait ces décisions de l'ASE **jettent à la rue, sans aucune ressource, des lycéens** qui ne disposent d'aucun soutien familial en France. Certains sont SDF et doivent subir la violence de la vie à la rue.

**Ces situations de plus en plus nombreuses sont inacceptables !**

Face à ce constat, RESF lance un **appel aux communautés éducatives des lycées de l'académie pour qu'une solidarité active** se mette en place autour de ces élèves à la rue ou menacés de l'être et/ou qui risquent à tout moment une expulsion lorsqu'ils atteignent 18 ans.

**Le mercredi 16 mai 2018, plusieurs lycées dans l'académie prendront une initiative pour manifester leur préoccupation face à la dégradation générale de la situation des élèves sans papiers et leur soutien aux élèves en danger (photo devant le lycée, communiqué, affiche, intervention en classe....).**

Nous vous invitons à vous joindre à ce mouvement, le 16 mai, ou à prendre toute autre initiative d'ici la fin de l'année scolaire. **Aucun lycéen ne doit être privé de son droit à l'éducation.**

Pour participer à la campagne en faveur des lycéens sans papiers et/ou sans hébergement, ou signaler la situation d'un élève, vous pouvez également nous joindre par mail : [lycéessp.acversailles@gmail.com](mailto:lycéessp.acversailles@gmail.com) ou par téléphone au **07 55 01 27 58**. Merci de préciser dans votre message la situation de l'élève (établissement, ville, âge, quelques mots sur sa situation personnelle). Ces informations seront transmises au RESF le plus proche qui vous recontactera.

A Clichy, le 11/05/2018

Les Collectifs RESF 78, RESF 91, RESF 92 & RESF 95